



Cumul contrat d'apprentissage et contrat étudiant

Par **sebwq126**, le **08/09/2014** à **11:58**

Bonjour madame ou monsieur,

Voici mon problème : je viens de débiter le 1er septembre un contrat en alternance(35 heures par semaine) pour deux ans dans un groupe automobile afin de préparer un BTS Ava. Parallèlement j'ai un contrat étudiant de 9 heures par semaines depuis deux ans déjà.

Peut on cumuler les deux contrats en toute légalité ? Comment cela se passe-t-il au niveau des horaires de travail ? et des jours de repos ? je crois qu'il ne faut pas dépasser un certain nombre d'heures hebdomadaires mais je n'en suis pas sur.

J'espère que vous pourrez apporter une réponse à mes questions et vous en remercie vivement.

J'attend votre réponse

Cordialement

Par **P.M.**, le **08/09/2014** à **13:15**

Bonjour,

En tout cas, vous ne devez pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, si vous êtes majeur, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...